

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2017

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 268)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 51

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 17**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa 2 est à tous égards insatisfaisant : soit il note que la dépense fiscale est une aide momentanée et dans ce cas pourquoi donner un objectif de quatre années ? soit il veut réduire l'inscription durable de nouvelles niches fiscales et alors pourquoi les rendre possibles ? soit il veut contraindre des dispositions utiles et en ce cas pourquoi ne pas les faire durer dans le temps ?